



HAL
open science

Quel contexte pour le traitement du discours?

Monique Vion

► **To cite this version:**

Monique Vion. Quel contexte pour le traitement du discours?. L'Année psychologique, 1995, 95, pp.131-164. <hal-00134164>

HAL Id: hal-00134164

<https://hal.science/hal-00134164v1>

Submitted on 1 Mar 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**QUEL CONTEXTE
POUR LE TRAITEMENT DU DISCOURS ?**

par Monique VION

SUMMARY: Context and discourse processing.

This article deals with context effects in discourse processing. It presents some of the theoretical problems that have arisen over the past twenty years from the ongoing interchange of ideas among the various branches of the cognitives sciences (linguistics, psycholinguistics, and artificial intelligence). Following a review of the different understandings of the term « context », particularly in linguistics and psycholinguistics, the article discusses some of the fundamental issues raised when the concept of context is used as a basis for explaining how a speaker-listener processes language. The article then examines the original theoretical work by Clark and Marshall (1981) and Sperber and Wilson (1986), whose contributions have made it possible within the past decade to precisely describe the role of context in discourse processing. The article ends by, bringing together some points likely to contribute to the advancement of formal theories in this field.

Key words : language, context, shared knowledge, relevance.

Les effets de contexte dans le traitement du langage sont unanimement reconnus. L'intervention du contexte est invoquée aussi bien pour rendre compte de l'interprétation que de la production du discours. On y fait référence à divers niveaux du traitement de l'information linguistique. Son rôle dans la compréhension des textes a été bien souligné par les travaux en intelligence artificielle. Un rôle tout aussi indispensable lui est reconnu pour rendre compte des choix énonciatifs opérés en production. Et cependant la réponse à la question du rôle des éléments contextuels et de leur mode d'intervention dans le traitement du langage est loin d'être limpide. Le terme même de « contexte » recouvre des contenus très divers et donne lieu à des formalisations diverses en psychologie cognitive. Examinant l'évolution des recherches entre 1971 et 1981, Tiberghien (1986) souligne la rapidité avec laquelle le concept de contexte s'est étendu dans le champ de cette discipline. La fréquence de l'emploi du concept de contexte en psychologie cognitive dans les années 70 ne doit cependant pas faire oublier, comme le remarque Dascal (1981), que la découverte du contexte en linguistique et en philosophie du langage est bien antérieure à cette période.

Le but de la présente revue critique n'est pas de proposer, concernant le langage, une nouvelle manière d'envisager le contexte et ses effets. Elle tente

plutôt de présenter de façon synthétique quelques problèmes théoriques surgis ces vingt dernières années de l'interpénétration croissante des idées issues des sciences cognitives (linguistique, psycholinguistique et intelligence artificielle). Après un bref exposé des divers usages de la notion de contexte, sont résumées quelques-unes des questions de fond soulevées par la référence à cette notion pour expliquer comment un locuteur-auditeur traite le langage. Deux contributions théoriques originales qui, dans la dernière décennie, ont permis de préciser quel statut donner au contexte dans le traitement du discours sont ensuite présentées. Quelques éléments susceptibles de contribuer à l'avancement des formalisations dans ce domaine sont examinés pour finir.

1. STATUT ET EXTENSION DE LA NOTION DE CONTEXTE

1. 1. *Dans les usages en linguistique*

Le terme est d'un emploi polyvalent en linguistique (Dubois, Giacomo, Guespin, Marcello et Morel, 1973; Ducrot et Todorov, 1972). Les grammaires syntagmatiques ont fait par exemple un grand usage de la notion de contexte en définissant des règles de grammaire dépendantes ou bien indépendantes du contexte (environnement linguistique ou cotexte). Un autre emploi du terme s'est étendu avec le développement de l'étude des aspects énonciatifs.

Lyons (1978b) considère que la situation réelle d'énonciation est une notion préthéorique. Il lui substitue la notion théorique de « contexte d'énonciation », « ... en la postulant le linguiste opère par abstraction à partir de la situation réelle et établit comme contextuels tous les facteurs qui, en vertu de leur effet sur les participants à un événement linguistique, déterminent systématiquement la forme, l'adéquation et le sens des énoncés » (p. 199).

L'acte de langage est de nature contextuelle et cotextuelle. La notion de conditions d'emploi ou d'appropriété con-cotextuelle est la notion clef

Quel contexte pour le traitement du discours ?

de la linguistique pragmatique (Moeschler, 1985). Alors que le contexte intervient comme une composante interprétative importante, « Le cotexte détermine des conditions d'appropriété cotextuelle, c'est-à-dire un ensemble de conditions déterminant le degré d'appropriété de l'acte dans l'ensemble du discours ou de la conversation » (p. 25).

1. 2. *Dans les usages en psycholinguistique*

Les deux mêmes classes d'usage du terme se retrouvent en psycholinguistique. Contexte au premier sens concerne les éléments d'information linguistique (des noms par exemple) qui, se produisant à un

moment donné, influencent la compréhension et l'intégration d'un élément linguistique ultérieur (des pronoms par exemple comme dans « Je n'étais pas content de la conduite de Pierre, je le lui ai fait savoir à la première occasion »). Dans ce cadre, les informations contextuelles peuvent être constituées aussi bien par le titre d'un texte que par des éléments environnant une unité linguistique (phonème, mot, phrase) (Tiberghien, 1988). La prise en charge du contexte au deuxième sens du terme peut être illustrée par la démarche de Bronckart (1985) lors de sa quête de définitions pour constituer une base de concepts théoriques destinés à appuyer la formulation d'un modèle psychologique de la production du discours. L'auteur considère que la notion de contexte est une entité floue, aussi bien du point de vue de son statut que de son extension. Il fait, à propos de ce qu'il nommera « contexte » dans sa base de concepts, des suggestions qui précisent l'acception énonciative évoquée précédemment. Il souligne que ces suggestions sont en tout état de cause incompatibles avec celle de contexte linguistique. Pour Bronckart « le concept de contexte s'adresse à l'extra-langage » (p. 27). L'auteur propose de réserver le terme de « cotexte » à l'environnement linguistique d'un énoncé.

Le bref relevé des usages de la notion de contexte ci-dessus laisse apparaître un net clivage. Aux éléments linguistiques (que l'on pourrait qualifier aussi d'éléments verbaux proprement dits) sont opposés des éléments extra-verbaux que l'on ne saurait qualifier d'extralinguistiques que pour la commodité de l'expression, dans la mesure où ces éléments sont impliqués dans le traitement des unités linguistiques. Chacune des dimensions dégagées est, du point de vue de la pragmatique, difficile à définir (Dascal, 1981). Si, pour l'interprétation par exemple, le contexte concerne « tout ce que l'on a besoin de savoir pour comprendre et évaluer ce qui est dit » (Armengaud, 1985, p. 6), le problème est alors de déterminer où il commence et où il finit. Cette même question est aussi de première importance du point de vue de la psycholinguistique. Dans ce dernier domaine, ainsi que le remarque Caron (1989), « la notion de contexte est... des plus confuses; et ce ne sera pas l'une des moindres tâches à venir que d'en discerner les divers aspects et les modes d'intervention. » (p. 225).

2. LE CONTEXTE DANS LE TRAITEMENT DU LANGAGE

2. 1. *Aspects et modes d'intervention reconnus*

De façon très générale, l'architecture fonctionnelle du système cognitif humain qui permet le traitement du langage est conçue comme un assemblage de différentes composantes susceptibles de prendre en charge le traitement des informations acoustico-articulatoires, lexicales, syntaxiques, sémantiques et pragmatiques. Chaque composante du traitement change le format de représentation de l'information traitée (Levelt, 1989). Ainsi, en suivant

la métaphore spatiale selon laquelle les formats de représentation de l'information les plus proches des entrées et sorties (sensorielles et motrices) sont des représentations de bas niveau et celles les plus proches de l'organisation conceptuelle sont des représentations de haut niveau, l'information est élaborée sous des formats de représentation ou bien de plus en plus élevés (abstraites) si l'on considère des traitements qui vont, sur le versant de la réception, des données perceptives aux représentations conceptuelles (traitement dont le mouvement général est ascendant) ou bien de plus en plus bas (concrets ou superficiels) si on considère des traitements qui vont, sur le versant de l'émission, des représentations conceptuelles à l'articulation de la chaîne sonore (traitement dont le mouvement général est descendant).

Les différents éléments susceptibles de donner lieu à des effets contextuels ne sont pas pris en considération par les chercheurs de la même manière selon qu'il s'agit de rendre compte des traitements réalisés sur le versant de la réception ou de l'émission. La description des éléments contextuels évoquée dans le point précédent énumère bien l'ensemble des « ingrédients » généralement invoqués sur le versant de la réception (quelques exemples de typologies des contextes seront exposés en détail dans le point suivant). Sur le versant de l'émission, le contexte, lorsqu'il fait l'objet d'une mise au point théorique (ce qui est rare), renvoie plutôt aux paramètres de l'activité de production qui exercent une influence sur les caractéristiques des discours produits (contexte pragmatique de l'énonciation).

Bronckart (1985) définit le contexte de la production des discours par deux « espaces ». Le premier, l'espace de l'acte de production, est « celui que délimitent les caractéristiques matérielles (physiques) de l'activité verbale » (p. 30). Il est décrit par trois paramètres : le locuteur (qui parle ou écrit), les interlocuteurs (qui peuvent avoir accès et contribuer à la production en cours), et l'espace-temps (moment et lieu de l'acte de production). Le second, l'espace de l'interaction sociale, est celui « qui regroupe les paramètres psycho-socioculturels attestant de ce que (les) conduites (verbales) s'inscrivent dans un réseau complexe d'activités humaines » (p. 27). Il est décrit par quatre paramètres interdépendants : le lieu social (qui est « la zone de coopération dans laquelle se déroule (et à laquelle s'insère) l'activité langagière » (p. 31), le destinataire et l'énonciateur qui sont en tant que « places sociales » le produit d'une représentation sociale, ainsi que le but (projet de modification du destinataire dans une direction donnée », p. 32).

Le décalage dans les acceptions de la notion de contexte selon les deux versants du traitement s'explique aisément à la lumière du développement des recherches en psycholinguistique. Les deux versants du traitement n'ont pas fait l'objet d'une approche conjointe. Les études sur le versant de la réception (plus anciennes et plus fournies) sont demeurées longtemps centrées sur le traitement d'unités de l'ordre de la phrase. Elles ont exploité les connaissances structurales issues de la tradition linguistique (grammaire générative comprise) qui segmente, décrit et définit les catégories linguistiques sur la base exclusive de la fonction référentielle du langage (Berrendonner, 1982; Silverstein, 1976). Dans ce cadre, seule a longtemps

compté la représentation linguistique du sens, dont le mécanisme repose sur un double support : le signifiant lexical (qui est considéré véhiculer, sauf exception, un seul signifié) et certaines constructions syntaxiques qui signalent les relations entre les signifiés lexicaux (Kerbrat-Orecchioni, 1980). Alors que sur le versant de l'émission (abordé plus récemment), il s'est agi de rendre compte de la production du discours (Esperet, 1989). Conduire des études dans ce cadre demande l'intégration de paramètres « externes » à la définition saussurienne de la langue (Berrendonner, 1982)¹. La fonction référentielle est seulement une fonction parmi d'autres. Les fonctions de communication du langage supposent la prise en compte des conditions socio-historiques, spatiales et temporelles de l'acte d'énonciation. Ceci fait passer au premier plan les éléments contextuels de la situation d'énonciation. L'accent est mis, d'une part, sur le fait que la valeur référentielle de certains signes linguistiques (indicateurs de la déixis ou shifters) en dépend et, d'autre part, sur le fait que certains signes linguistiques qui n'ont pas pour fonction d'établir la référence (choix prosodiques, phonologiques, lexicaux ou grammaticaux indicateurs du statut social des interlocuteurs) contribuent à la structuration du contexte du discours en signalant la valeur prise par certaines variables contextuelles (Benveniste, 1966; Berrendonner, 1982; Silverstein, 1976). Dans la suite de l'article, on trouvera constamment, tant au niveau empirique que théorique, un déséquilibre dans les données disponibles sur chacun des deux versants.

Les travaux empiriques qui abordent la question des effets de contexte sur le versant de la réception constituent une littérature volumineuse. Les exposés-bilans réalisés par Segui (1986 et 1989) et Tiberghien (1988) en témoignent. Tiberghien débute sa revue de questions par une taxonomie des effets contextuels observés. Ces effets ont été appréhendés au travers d'une grande variété de paradigmes et de procédures expérimentales. Les expériences sollicitent des activités diverses : détection d'erreurs ou d'ambiguïté, reconnaissance ou interprétation de mots, jugements de vérification ou de similarité, lecture de mots, de phrases ou de textes, complètement de phrases, réponses à des questions, paraphrases, etc. Dans les bilans successifs qu'il effectue, Segui focalise pour sa part son attention sur la question du rôle du contexte dans l'identification des mots et dans la perception des sons de la parole.

Tiberghien examine comment le traitement (essentiellement l'interprétation et l'intégration) d'une information linguistique (information cible ou focale) peut être influencé par celui d'une autre information (information contextuelle). La démarche de l'auteur le conduit à distinguer deux catégories d'effets : d'une part des effets contextuels isolables en laboratoire au moyen de tâches comme la décision lexicale, la détection de cible, etc. et des effets contextuels, également suscités en laboratoire, mais au moyen de tâches qui mettent en jeu des activités plus proches de celles impliquées par les tâches de la vie courante (lecture, mémorisation, jugement, etc.). Pour ces derniers

¹ Voir Vion (1992, 2e partie, chap. 3) pour une présentation détaillée de cette question.

effets, il est difficile de faire la part de ce qui relève des représentations sémantiques issues des niveaux supérieurs du traitement des unités signifiantes (mot, syntagme, proposition, phrase) et de ce qui relève des connaissances générales du locuteur et des inférences (sémantiques ou pragmatiques) qu'il est en mesure de faire. La taxonomie de Tiberghien comporte six rubriques.

Les deux premières, qui concernent les effets observés à un même niveau de traitement (entre items lexicaux appartenant ou bien à la même phrase ou bien à des phrases adjacentes) ainsi que les effets observés entre des niveaux de traitement adjacents (entre items lexicaux et phrases), relèvent de la première catégorie d'effets. Les rubriques suivantes de la taxonomie (effets sémantiques intra.phrases, effets fondés sur une activité d'inférence liée à l'établissement de relations logiques entre les parties du discours, effets thématiques liés à l'articulation entre des informations de premier plan et des informations d'arrièreplan, effets liés à la complexité du traitement syntaxique de l'enchaînement des propositions) relèvent de la deuxième catégorie.

L'essentiel de la revue de questions de Ségui porte sur les procédures d'identification du mot. La partie de la revue qui porte sur la perception des sons de la parole (restauration phonémique et catégorisation phonétique) permet à l'auteur de mieux cerner ce qui constitue en fait la question principale de son travail, à savoir à quel moment et de quelle façon le contexte (constitué par le mot ou par la phrase) intervient-il dans l'identification des unités ? Dans le processus de reconnaissance des mots, trois étapes sont assez généralement reconnues : l'accès au lexique mental, la sélection du mot et son intégration à la phrase. Le partage entre des points de vue plus ou moins fortement interactifs (qui défendent l'idée d'une intervention des représentations plus élevées sur les processus impliqués dans la représentation d'un niveau moins élevé) et un point de vue plus ou moins modulaire (qui défend l'idée d'une autonomie des traitements aux différents niveaux représentationnels) a fait la preuve de son pouvoir heuristique². La confrontation de ces points de vues théoriques a permis d'envisager quatre lieux possibles pour l'intervention du contexte (avant que toute information sensorielle soit disponible, pendant l'accès, pendant la sélection ou bien encore à l'étape postlexicale d'intégration du mot) et de trancher empiriquement la question. Publiées simultanément, les conclusions de la revue des travaux effectués par Segui situent le lieu d'intervention des effets contextuels après l'accès lexical et celles des expériences de Zwitserlood (1989) précisent leur mode d'intervention pendant le processus de sélection.

C'est la même question du moment et de la façon dont le contexte intervient qui fait l'objet de la seconde partie de la revue de travaux effectuée par Tiberghien. Mais la question est posée cette fois à propos de l'intégration des phrases et de la compréhension du discours. Il s'agit de préciser

² C'est de propos délibéré que ne figure ici aucune référence. On trouve dans Frauenfelder (1991), Segui (1989) et Zwitserlood (1989) un exposé didactique des divers modèles et de leur taxonomie, ainsi que la mention détaillée des auteurs et des travaux qui les ont défendus.

comment et à quel moment des informations de nature plus abstraites (d'un niveau de représentation plus élevé, telles que le thème général du discours, les intentions du locuteur, la signification contextuellement appropriée et la signification littérale) peuvent être utilisées dans le traitement d'informations de plus bas niveau (acoustiques ou lexicales). Il s'agit d'évaluer empiriquement l'incidence des représentations sémanticopragmatiques sur les autres niveaux du traitement.

La conception théorique la plus simple et la plus ancienne fait l'hypothèse d'une circulation du flux d'information dans une seule direction (du bas vers le haut) entre les différentes composantes du système. Le traitement implique une séquence d'étapes distinctes, hiérarchiquement ordonnées, chacune recevant en entrée la sortie de l'étape de traitement qui la précède. Les travaux empiriques de Marslen-Wilson et de ses collaborateurs (Marslen-Wilson et Welsh, 1978; Marslen-Wilson et Tyler, 1980; Marslen-Wilson et Tyler, 1987) ont contribué à affaiblir cette conception sérielle qui a dominé la pensée psycholinguistique entre les années 70 et 80. En mettant l'accent sur le caractère incrémental du traitement (à savoir que la compréhension du langage est une activité exécutée en temps réel, qu'elle se déroule dans le temps du fait de la durée intrinsèque de l'acte de parole, que l'auditeur doit immédiatement assigner une interprétation aux événements acoustiques de nature transitoire qu'il reçoit), les auteurs ont montré l'existence d'une circulation du flux d'information dirigé du haut vers le bas. Ils ont montré que certains aspects du traitement impliquent, pour l'organisation des niveaux les moins élevés, l'exploitation d'informations issues de niveaux de représentation plus élevés. Mais cette interaction entre niveaux, reconnue au plan empirique, peut recevoir des interprétations diverses selon la façon dont on conçoit l'organisation du fonctionnement d'ensemble des diverses composantes du traitement ainsi que le sens de circulation de l'information entre ces dernières (Altman, 1989; Townsend et Bever, 1991). L'absence d'investigations empiriques systématiques laisse actuellement non résolues les questions qui portent d'une part sur la nature des informations utilisées et d'autre part sur le moment exact du traitement où elles sont supposées intervenir.

2. 2. Aspects et modes d'intervention débattus

Ce n'est qu'assez récemment que l'on s'est véritablement et explicitement préoccupé en psychologie de l'étude de la compréhension du langage au sens où on l'entend dans la vie courante. A savoir de considérer le système de la compréhension comme ce qui permet d'interpréter des énoncés plutôt que comme ce qui permet d'établir leur structure linguistique (Garrod, 1986). En opérant ce changement de point de vue, on est passé de l'étude de la compréhension des phrases (êtres linguistiques abstraits référentiellement univoques à travers leurs diverses occurrences), à celle de la compréhension des phrases actualisées dans un discours (phrases énoncées, assumées par un locuteur particulier, dans des circonstances

socio-spatiotemporelles précises). De ce nouveau point de vue, ce n'est plus l'explication du comment l'auditeur parvient à dégager la signification de la phrase (son contenu propositionnel, sa valeur locutoire) qui importe, mais celle du comment l'auditeur parvient à établir le sens de l'énoncé (ce qu'il signifie par l'utilisation qui en est faite dans le discours, ce qu'il en est non seulement de sa valeur locutoire, mais également de ses valeurs illocutoire et perlocutoire)³.

L'idée d'une théorisation de l'extra-langage s'est progressivement imposée en psycholinguistique pour rendre compte aussi bien de la production que de la compréhension du discours. La caractéristique de la réflexion conduite à propos des deux versants du traitement est de considérer que les éléments contextuels sont de nature conceptuelle. L'idée que l'existence du contexte (entendu comme l'ensemble des éléments contextuels évoqués au point 1) ne peut être conçue indépendamment de l'activité de langage est explicitement présente pour la première fois dans la réflexion conduite par Clark (Clark et Carlson, 1981; Clark et Marshall, 1981) sur le versant de la réception. Clark et Carlson (1981), après avoir répertorié la variété des usages (anarchiques et plus ou moins laxistes) faits du terme dans la littérature, dégagent un certain nombre de traits communs à la plupart des références faites au contexte. Ils résument ces traits en une formule : « Context is information that is available to a particular person for interaction with a particular process on a particular occasion » (p. 318).

Les auteurs donnent une description détaillée de chacun des traits qui peut être résumée comme suit : 1) le contexte est de l'information telle qu'on la définit en psychologie cognitive lorsqu'on parle de traitement de l'information; 2) il s'agit d'informations possédées par des individus particuliers; 3) toutes les informations dont dispose un individu n'ont pas à être considérées comme contexte eu égard à un processus donné; 4) le contexte est relatif à l'occasion particulière dans laquelle un processus donné est mis en oeuvre; 5) n'est contexte que la partie disponible de l'information à ce moment-là; 6) enfin, l'information concernée doit être capable d'interagir avec le processus.

Bronckart (1985) effectue la même démarche à propos du versant de l'émission. Il insiste sur le fait que le contexte, tel qu'il l'a pour sa part délimité (1. 3), n'est pas de l'ordre du référé extra-linguistique (une partie du réel). « L'extralangage se définit comme un ensemble théorique d'entités mondaines qui n'ont en elles-mêmes aucune pertinence » (p. 26). Le contexte, de même que le référentiel (ensemble de « préconstruits » psychologiques véhiculés par l'activité langagière) renvoie à des « zones de pertinence créées par l'activité langagière » (p. 27).

³ L'énonciation d'une phrase accomplit simultanément un acte locutoire (sélection, combinaison et articulation d'unités linguistiques), un acte illocutoire (accomplissement d'une action par le fait même d'énoncer) et un acte perlocutoire (l'énonciation entraînant des conséquences voulues ou imprévisibles).

Sur les deux versants du traitement, le caractère de représentation cognitive interne des éléments contextuels s'est affirmé au cours des années 80 et le terme de connaissance est souvent associé à celui de contexte⁴. Les deux grandes classes⁵ d'éléments contextuels reconnues comme impliquées dans les activités cognitives complexes d'interprétation et d'énonciation sont la connaissance du domaine (ou monde) de référence et la connaissance du cadre pragmatique de l'énonciation.

Les recherches conduites en intelligence artificielle d'une part et en psycholinguistique d'autre part ont confirmé que, dans un texte, c'est grâce à la connaissance du monde de référence que peuvent être levées les ambiguïtés, établies les références, reconstitués les faits manquants, traités les tropes, etc. Dans l'état actuel de la question, le contexte envisagé ici est double. Il concerne aussi bien des connaissances encyclopédiques de type générique que des connaissances relatives à un domaine particulier de référence (Sabah, 1989).

L'exemple suivant illustre la conséquence de la référence à un univers générique ou bien particulier. Comment un auditeur peut-il savoir ce qui est cassé à l'issue de l'audition de : « En posant l'assiette sur la table il la cassa » ? Les connaissances pragmatiques sur le fonctionnement du monde dans lequel il vit l'autorisent à inférer qu'il s'agit de l'assiette. Mais la référence à un univers particulier (par exemple lorsqu'il écoute la narration de l'une des nombreuses aventures de « L'incroyable Hulk ») peut faire penser qu'il s'agit de la table. C'est aussi la référence à une situation particulière qui permet une désambiguïsation de l'exemple souvent cité dans la littérature, « la cuisine de Dominique est impeccable », pour lequel Pynte (1989) montre que le référent possible de cuisine change selon que Dominique est un ébéniste ou un cuisinier.

Ce sont ces deux sous-classes de « contextes » qui, formalisés sous la forme de schémas (Bartlett, 1932, Rumelhart et Norman, 1978), frames (Minsky, 1975), scripts (Schank et Abelson, 1977), objets (Bonnet, 1984) unités (Bobrov et Winograd, 1977), ou MoPs (Schank et Burstein, 1985), permettent l'analyse et la génération de textes en intelligence artificielle⁶. Les travaux empiriques conduits en psycholinguistique sur l'aspect référentiel de la compréhension ont montré que l'interprétation dépend pour une part du domaine de référence pertinent (comme illustré ci-dessus) et, pour une autre part, de certains processus qui permettent l'interprétation des expressions référentielles (pronoms, expressions définies). Ces expressions déclenchent des processus de recherche d'entités référentielles. Ceux-ci opèrent sur une représentation mentale du domaine de référence (ou modèle) et produisent

⁴ Bastien fait la même remarque dans une communication récente (1992).

⁵ Ces deux grands types de connaissances se retrouvent dans la tentative de typologie des informations contextuelles proposées par Dascal et Weizman (1987) dont le détail est exposé plus loin. Les auteurs appellent "extra-linguistique" la connaissance du monde et "métalinguistique" la connaissance des fonctions et des conventions linguistiques.

⁶ Voir Rumelhart et Norman (1988, p. 536), Sabah (1989, chap. 9), Denhière et Baudet (1992, chap. 3) pour une présentation détaillée.

une interprétation dans le cadre de cette représentation (Sanford et Garrod, 1981, Garrod et Sanford, 1982).

La connaissance du cadre pragmatique de l'énonciation renvoie à la situation concrète dans laquelle les énoncés sont émis et interprétés (qui les énonce, quand et en quel lieu, et à quelles fins).

Du point de vue de la pragmatique, Armengaud (1985) distingue de façon « informelle » et « qualitative » quatre types de contextes : le contexte circonstanciel (qualifié aussi de factuel, existentiel, référentiel), qui est constitué par le lieu, le temps et l'identité des locuteurs; le contexte situationnel, ou paradigmatique qui renvoie à « quelque chose de culturellement médiatisé » (célébration liturgique, marchandage d'affaire, flirt, etc.); le contexte interactionnel, qui s'entend comme l'enchaînement des actes de langage dans une séquence interdiscursive; et le contexte présuppositionnel enfin qui est constitué par tout ce qui est également présumé par les interlocuteurs.

Pour certains auteurs, les régulations opérées par la connaissance du cadre pragmatique de l'énonciation orientent dès le début la construction du sens. Ainsi que l'énonce Dascal (1989), une version forte du contextualisme considère que le contexte contraint à l'avance une interprétation à un point tel que le stimulus de parole actualisé est largement redondant.

On a observé par exemple que, dans des tâches de jugement de paraphrases, les sujets ne mettent pas plus de temps, et dans de nombreux cas moins de temps, pour traiter le sens des expressions idiomatiques (comme : « fumer les mauves par la racine »), des actes de langage indirects, des sarcasmes, des métaphores, que pour comprendre leur signification littérale⁷.

Mais on ne dispose pas en ce qui concerne cet aspect du contexte d'autant d'arguments empiriques, qu'en ce qui concerne le précédent et on dispose encore moins dans ce domaine que dans le précédent d'arguments empiriques convergents a propos des traitements effectués en temps réel.

Au fil des dix dernières années, la tendance à aborder la question du traitement du langage en postulant le caractère en ligne du traitement (effectué lors d'un seul passage, de gauche à droite selon une autre métaphore spatiale) et son caractère obligatoire n'a cessé de s'affirmer. Parmi les conceptions contemporaines qui partagent le souci de rendre compte de l'immédiateté du traitement et de son caractère incrémental, on peut relever diverses façons de penser le mode de circulation du flux d'information et les composantes entre lesquelles des effets contextuels peuvent se produire⁸.

⁷ Voir Gibbs (1984, 1986, 1987, 1989) pour une argumentation détaillée du point de vue selon lequel, dans un contexte approprié, l'interprétation peut se produire sans qu'une analyse préalable de la signification littérale soit nécessaire.

⁸ Comme tout à l'heure, voir dans Altman (1990) et surtout dans Tiberghien (1988) et Townsend et Bever (1991), qui proposent des taxonomies voisines, les références précises aux auteurs et travaux défendant ces modèles.

Certaines conceptions opposent des processus spécifiquement linguistiques (conçus comme informationnellement encapsulés) aux processus centraux. Les premiers sont destinés à établir la signification intrinsèque de la phrase (sa signification littérale), les seconds sont responsables de la prise en compte du contexte extralinguistique pour en établir le sens. Ces conceptions considèrent que les informations pragmatiques n'ont aucun effet sur les traitements linguistiques qui sont autonomes, mais elles n'excluent pas que des interactions puissent se produire entre les composantes du système linguistique de traitement. Elles considèrent que la compréhension procède en établissant d'abord la signification littérale de l'énoncé. Comme l'ont observé successivement Garrod (1986), Tiberghien (1988) et Townsend et Bever (1991), ces conceptions s'appuient sur des études empiriques centrées sur le traitement de phrases isolées de tout environnement linguistique ou énonciatif. Elles privilégient de fait la construction de la signification linguistique intrinsèque.

D'autres conceptions envisagent que l'information disponible à un niveau de représentation plus élevé puisse réduire le nombre de choix à prendre en considération à un niveau moins élevé. Soit qu'un niveau de représentation donné puisse être activé indifféremment par les niveaux de représentations inférieurs ou supérieurs (comme c'est le cas dans certains modèles connexionnistes cités par Townsend et Bever, 1991). Soit que seules les informations de type sémantique et pragmatique soient reconnues comme pouvant réaliser ce guidage. Selon ces conceptions, toute information disponible pouvant faciliter le traitement d'un énoncé peut intervenir à toutes les étapes de la compréhension et est immédiatement prise en compte. Les données empiriques qui supportent ce genre de conception, peu nombreuses encore, portent essentiellement sur l'aspect référentiel de la compréhension (Tyler et Marslen-Wilson, 1982; Garrod et Sanford, 1985).

Plus récemment encore Townsend et Bever (1991) proposent une autre conception. Ils considèrent que le traitement peut être effectué à différents niveaux (chacun appliquant les procédures qui lui sont propres) pour produire des représentations de nature différente et que des interactions peuvent avoir lieu entre des niveaux adjacents, à condition que ces niveaux aient produit des représentations de même nature. Par exemple l'une de leurs études a montré qu'une information sémantique n'influence les processus syntaxiques que lorsque ces derniers ont également produit une représentation sémantique

(Townsend et Bever, 1982). L'investigation empirique pour étayer cette thèse n'en est qu'à ses débuts.

Il est à noter que les positions présentées ci-dessus, qui divergent quant à leur conception de l'architecture fonctionnelle du traitement, pour être plus centrées sur le traitement des énoncés que sur celui des phrases, laissent entières deux questions déterminantes pour les progrès de la formalisation. La première concerne la définition d'une taille pour l'unité d'incrémentation. La seconde concerne celle de la finesse du grain de l'interaction entre les composantes du traitement. Ces questions ont été formulées récemment par Altmann (1989) qui confronte divers modèles proposés pour le traitement des phrases (Human Sentence Processing Mechanism).

Exprimées dans le cadre du traitement de la phrase, ces questions sont formulées ainsi. Quelle est la taille de l'unité d'incrémentation qui, pour être interprétée, doit être transmise par l'analyseur syntaxique à la composante suivante? L'unité d'incrémentation pourrait, par exemple, être le mot. Mais cela ne préjuge pas de la taille de l'unité qui est transmise au processeur sémantique ou pragmatique pour la décision dans le cas où un choix doit être fait entre plusieurs analyses possibles (finesse du grain de l'interaction entre la composante syntaxique et la composante suivante). Il n'y a pas lieu selon Altmann de considérer a priori que l'unité d'incrémentation et la finesse du grain coïncident. Par exemple l'unité d'incrémentation pourrait être de l'ordre du mot et la finesse du grain de l'ordre du syntagme. Les incidences du recouvrement ou du non recouvrement des deux unités ne sont pas sans conséquences pour le modèle du traitement. Altman fait remarquer que, si l'évaluation sémanticopragmatique d'un constituant a lieu au-delà du moment où ce constituant a été construit en tant que tel, alors le modèle du traitement de la phrase est non interactif; si la finesse du grain d'interaction est limitée seulement par la taille de l'unité d'incrémentation alors le modèle est interactif.

La réflexion engagée par Altman ouvre la question des unités linguistiques cognitivement pertinentes pour rendre compte du caractère incrémental du traitement de la chaîne syntagmatique. Les deux points qui suivent exposent des avancées récentes dans les formalisations du traitement du discours.

3. QUEL CONTEXTE POUR LE TRAITEMENT DU DISCOURS?

Dans sa revue des travaux sur les effets contextuels du niveau sémantico-pragmatique, Tiberghien (1988) observe que la distinction

opérationnelle qu'il est relativement aisé de faire entre stimulus focal et information contextuelle⁹ pour de nombreuses situations sensorielles, perceptives ou mnésiques est plus complexe à réaliser en ce qui concerne la compréhension et la production du discours. Il en voit la raison dans l'importance des aspects séquentiels et temporels caractérisant le traitement du discours (oral ou écrit). En effet, dit-il, « dans ce cas, les divers éléments qui composent une phrase sont chacun à leur tour et successivement information focale et information contextuelle dans un mouvement incessant d'aller et retour entre les niveaux perceptif et représentationnel d'une part, et entre les niveaux focal et contextuel d'autre part » (p 140). De plus, sur la base des phrases traitées, des représentations mentales sont élaborées en continu (qui sont inséparables des connaissances du monde de l'auditeur et des inférences qu'il est en mesure de faire). L'extraordinaire complexité qui en résulte, souligne Tiberghien, provient de la transformation permanente des faisceaux d'interaction antérieurement définis.

Ce point est consacré à la réflexion exclusivement théorique conduite à ce sujet au cours des années 80. Un certain nombre de traits la caractérisent. D'une part, elle se focalise sur la séquentialité et la temporalité du discours, ce qui la conduit à prendre en charge les aspects mnésiques du traitement. D'autre part, elle considère que les productions verbales sont destinées à créer ou modifier des représentations mentales, ce qui la conduit à prendre en charge l'aspect fondamentalement interactionnel (dialogique) de la transmission des significations. Deux questions ont été débattues dans ce cadre. L'une est liée aux caractéristiques de séquentialité et de temporalité, elle concerne l'existence ou la non-existence du contexte préalablement à l'activité même de production ou de compréhension. L'autre est liée au caractère interactionnel de la transmission des significations, elle concerne la nécessité ou la non-nécessité de concevoir le contexte comme un savoir mutuellement partagé pour rendre compte de la réussite de la communication.

3. 1. *Le contexte entendu comme un savoir mutuel*

Se situant dans une perspective interactive typique des échanges verbaux en face à face, Clark et Carlson (1981) proposent de considérer que le contexte est constitué par la base commune des informations (*common ground*) partagées, à un moment donné et dans une situation d'échange donnée, par les interlocuteurs en présence.

Cette base est constituée par les savoirs mutuels (*mutual knowledge*), les croyances mutuelles (*mutual belief*) et les hypothèses mutuelles (*mutual*

⁹ Dans la figure de Muller-Lyer par exemple, la partie focale de la situation sur laquelle doit porter l'estimation perceptive est constituée par les segments parallèles, l'empennage des segments constitue la partie contextuelle.

suppositions) des interlocuteurs. Les malentendus survenant au cours des échanges sont interprétés par les auteurs comme provenant du non-recouvrement des ensembles d'informations disponibles chez chacun des partenaires.

On pourrait illustrer ce non-recouvrement par le dialogue suivant (Poe, 1856) :

« Ah! si j'avais seulement su que vous étiez ici! ... En revenant au logis j'ai rencontré le lieutenant G..., du fort, et très étourdiment je lui ai prêté le scarabée : de sorte qu'il vous sera impossible de le voir avant demain matin. Restez ici cette nuit, et j'enverrai Jupiter le chercher au lever du soleil. C'est bien la plus ravissante chose de la création!

- Quoi ? - Le lever du soleil?

- Eh non! Que diable! - Le scarabée. »

Le concept de savoir mutuel (mutual knowledge) est lui-même issu des travaux de Lewis (1969, common knowledge) et de Schiffer (1972, mutual knowledge). Il a été introduit pour fournir un mécanisme qui, lorsqu'il est bien appliqué, garantit des choix symétriques de contexte et donc le succès de la communication (Blakemore, 1987). Le savoir mutuel est défini non seulement par ce qui est partagé, mais par ce que l'on sait être partagé. Il est défini comme la connaissance d'un ensemble infini de propositions. Ainsi un locuteur S et un destinataire A connaissent mutuellement une proposition P si et seulement si:

(1) S sait que P;

(2) A sait que P;

(3) S sait que (2);

(4) A sait que (1);

(5) S sait que (4);

(6) A sait que (3);

et ainsi de suite à l'infini.

Clark et Marshall (1981) n'ont pas de peine à montrer qu'une telle conception du savoir mutuel rend difficile son invocation dans la compréhension et la production des énoncés en temps réel. En effet, la vérification d'une infinité de conditions suppose un nombre infini d'opérations mentales qui n'est pas compatible avec la rapidité avec laquelle les énoncés sont produits et compris. C'est pour cette raison qu'ils proposent une autre définition du savoir mutuel. Le savoir mutuel constitue une représentation mentale inférée inductivement (selon le schéma ci-après à partir d'une triple source d'indices (evidences) ayant pour origine la présence conjointe des interlocuteurs dans une situation donnée.

« Mutual Knowledge induction schema. A and B mutually know that P if and only if one state of affairs G holds such that:

« 1. A and B have reason to believe that G holds.

« 2. G indicates to A and B that each has reason to believe that G holds

« 3. G indicates to A and B that P.

G (for "grounds") is called the basis for the mutual knowledge that P »

(Clark et Marshall, 1981, p. 33).

La coprésence physique des interlocuteurs et d'un événement, la coprésence linguistique des interlocuteurs et d'un énoncé ainsi que l'appartenance des interlocuteurs à une même communauté fondent la connaissance mutuelle. La coprésence physique réfère au savoir partagé par les interlocuteurs du fait qu'ils perçoivent l'environnement physique dans lequel ils se trouvent. La coprésence linguistique réfère aux savoirs partagés par les locuteurs du fait de leur mention antérieurement dans le discours. L'appartenance à une même communauté réfère, d'une part, au savoir que tout membre d'une communauté donnée est censé posséder du fait de son appartenance à la dite communauté, et, d'autre part, au système d'inférence susceptible d'être mis en oeuvre. Les auteurs notent que la source d'indices la plus forte est la coprésence physique alors que la coprésence linguistique constitue la principale source d'alimentation de la base commune d'information. La classification des contextes proposée par Clark et Carlson (1981) en savoir général, environnement physique et matériau linguistique repose sur chacune des trois sources répertoriées.

Dascal et Weizman (1987) reformulent et affinent la typologie des informations contextuelles proposée par Clark et Carlson. Ils le font à l'occasion d'une recherche des différents types d'indices (clues) susceptibles d'être employés par le lecteur pour interpréter les textes écrits. Leur typologie est issue du croisement de deux descripteurs. Le premier caractérise l'information du point de vue de sa nature: l'information peut être extra-linguistique (connaissance du monde) ou bien méta-linguistique (connaissance des fonctions et des conventions linguistiques). Le second descripteur prend en compte la dimension spécificité vs généralité de l'information. Les auteurs retiennent trois modalités sur ce second axe. Certaines informations concernent des traits spécifiques, d'autres des suppositions générales à caractère conventionnel, d'autres enfin, des savoirs généraux. Le croisement de ces deux descripteurs définit six types de contextes.

1. Le contexte « extra-linguistique spécifique » concerne les informations relatives aux traits spécifiques de la situation à laquelle le texte réfère, ainsi qu'aux traits situationnels auxquels le texte ne réfère pas explicitement mais que le destinataire peut recouvrer grâce aux traits situationnels spécifiques liés au texte.

2. Le « contexte méta-linguistique spécifique » concerne les informations relatives aux circonstances linguistiques pertinentes pour l'énoncé en question. Cette information fait appel aux connivences du lecteur avec des traits linguistiques caractéristiques de certains usages (idiolectaux ou littéraires).

3. Le « contexte extra-linguistique superficiel » renvoie aux hypothèses générales faites à propos des traits d'un ensemble donné de situations. Ces informations ont un caractère stéréotypé dépendant de la culture. On retrouve ici les notions de scripts, schémas, etc., développées en intelligence artificielle pour l'analyse et la génération des textes.

4. Le « contexte méta-linguistique superficiel » renvoie aux hypothèses générales relatives à la structure conventionnelle d'un texte conçu pour un propos particulier. ||

s'agit d'hypothèses liées aux conventions qui dépendent des registres de la langue, ainsi qu'aux postulats spécifiques habituellement employés dans un registre donné.

5. La « connaissance extra-linguistique d'arrière-plan » concerne les savoirs les plus généraux sur le monde.

6. La « connaissance méta-linguistique d'arrière-plan » concerne le savoir général à propos du fonctionnement de la communication verbale (connaissance tacite (folk) des maximes gricéennes de la conversation, Grice, 1975).

Sperber et Wilson (1982, 1986) partagent avec Clark et ses collaborateurs l'idée que le contexte est une construction (construct) psychologique. Pour Sperber et Wilson, le contexte est constitué par « l'ensemble des prémisses utilisées pour interpréter un énoncé » (1986, trad. franç., 1989, p. 31). Il est constitué d'hypothèses (assumptions) à propos du monde (et non par le monde lui-même). Le contexte est de l'environnement dans l'esprit (in mind). Il est disponible en mémoire du dispositif déductif qui, dans l'essai théorique des auteurs, réalise l'interprétation des énoncés. Il fournit les prémisses qui, combinées avec de nouvelles hypothèses, produisent une variété d'effets contextuels (addition d'une implication contextuelle, renforcement d'une hypothèse antérieure, élimination d'une hypothèse fautive). Mais, dans la vie courante, il est rare que les interlocuteurs aient des garanties sur ce qu'ils savent en commun (seuls quelques cas particuliers relèvent d'un savoir partagé, Wilks, 1986). Sperber et Wilson s'opposent aux précédents auteurs en défendant l'idée qu'il n'y a pas lieu de considérer le contexte comme un savoir partagé.

3. 2. Le contexte n'a pas lieu d'être un savoir partagé

Le fondement de cette appréciation divergente se trouve dans le modèle de la communication par le langage retenu par chacun. Si la communication est conçue, en référence à un modèle de communication « par le code », comme un mécanisme infallible, alors il est nécessaire d'envisager comme le font Clark et Carson l'existence d'un contexte partagé. Car seul le partage du contexte peut garantir la réussite de la communication. Mais pour Sperber et Wilson, la stratégie qui consisterait à n'avancer qu'avec certitude dans l'établissement de la connaissance partagée n'est pas plausible parce qu'elle est trop coûteuse du point de vue du traitement. Le modèle qu'ils opposent au modèle de la communication « par le code » rend compte de la communication humaine en général par un processus où celui qui communique effectue un comportement ostensif¹⁰, et où celui qui comprend déploie une activité inférentielle.

¹⁰ Est ostensif tout comportement qui rend manifeste pour le récepteur (c'est-à-dire perceptible ou inférable) une intention de rendre quelque chose manifeste.

En même temps qu'il exprime une partie de l'information, le locuteur fait en sorte d'indiquer au destinataire quelles sont les connaissances à mobiliser pour obtenir la partie de l'information non explicitement formulée. Par exemple lorsque César dit à Panisse, au cours de la célèbre partie de cartes (Pagnol, 1931), « Tu me fends le cour », il destine en fait cet énoncé à son partenaire Escartefigue. Il est du ressort du destinataire (Escartefigue) de dériver les représentations adéquates (à savoir que Panisse coupe à coeur) à partir des informations ainsi fournies qui constituent les prémisses d'un processus inférentiel. Ceci suppose que le destinataire soit en mesure non seulement de décoder l'enchaînement verbal proposé mais aussi de l'interpréter en mobilisant ses propres ressources cognitives (ce que Escartefigue ne parvient à faire que rappelé à l'ordre par César « A moi il me fend le cour et è toi il te fait rien ? »).

Dans le cadre de ce dernier modèle, la compréhension est une affaire d'inférence. Elle exige que soient faites des hypothèses sur les connaissances du partenaire (le locuteur n'a pas besoin de savoir en quoi consiste le contexte pour l'auditeur). Mais une hypothèse est toujours faillible. Il s'en suit que la double élaboration de l'information au cours de son transit depuis les représentations du locuteur jusqu'aux représentations de l'auditeur ne peut être considérée que comme un mécanisme qui rend la réussite de la transmission probable mais qui ne la garantit pas.

3.3. Le contexte est choisi et il est modifiable

Ainsi que le souligne Tiberghien (1988) la compréhension du discours est le résultat de l'intégration dynamique entre des données perceptives et représentationnelles (le contexte - représentationnel - interagit avec l'information perceptive dont le traitement est en cours). Sperber et Wilson (1982, 1986) s'attachent à l'esquisse de la description de cette intégration dynamique. La compréhension verbale implique le traitement conjoint d'un ensemble de pensées (ou hypothèses) que l'individu traite comme des représentations du monde réel. Dans cet ensemble d'hypothèses, certaines sont des informations qui se trouvent au premier plan de l'attention (en général il s'agit d'informations nouvellement présentées). Ces dernières sont traitées dans le contexte des informations d'arrière-plan qui sont elles-mêmes des informations antérieurement traitées et dont certaines viennent tout juste de l'être. Les auteurs montrent comment l'interprétation de chaque nouvel énoncé exige, en temps réel, la sélection d'un nouveau contexte. Selon eux, « un des problèmes centraux de la théorie pragmatique est de décrire comment l'auditeur trouve pour chaque énoncé un contexte qui permette de le comprendre » (1986, trad. franç., 1989, p. 32). L'originalité de l'approche réside dans la façon dont est abordée la notion de contexte en relation avec le principe gricéen de pertinence.

Pour qu'une information soit pertinente, il faut qu'elle produise des effets contextuels (des implications, des contradictions ou des renforcements d'hypothèses). C'est-à-dire que son interaction avec des informations anciennes modifie ou améliore la représentation globale que l'individu a du

monde. Toute information nouvelle n'améliore pas la représentation du monde d'un individu. Pour que cela puisse se produire, l'auditeur doit pouvoir mettre en rapport cette information avec l'information dont il dispose déjà.

Par exemple, ce qui est exprimé explicitement par : « *Ah ma bonne dame, nous sommes bien peu de choses!* », n'a intuitivement pas le même effet selon qu'il s'enchaîne sur l'énoncé a) « *Les fraises sont encore chères pour la saison* » ou sur l'énoncé b) « *Pierre est mort il y a six mois d'une rupture d'anévrisme, il n'avait pas cinquante ans* ».

Lorsqu'une information est pertinente, elle l'est d'autant plus (la pertinence est une affaire de degré) qu'elle donne lieu à des effets contextuels importants pour un moindre effort de traitement.

A la suite de : « *Les fraises sont encore chères pour la saison* », le traitement de ce qui est exprimé par a) « *Voilà où nous conduit l'Europe* » ou bien par b) « *Voilà où nous conduit l'Europe et il pleut sur Nantes* » donne lieu aux mêmes effets contextuels, mais l'information supplémentaire véhiculée par b) qui met en jeu un surcroît de traitement et donc d'effort, ne donne pas lieu à un effet contextuel.

Le contexte est souvent considéré dans la littérature¹¹ comme antérieur au processus de compréhension et présent dans l'esprit de l'auditeur avant que ne débute le traitement de l'énoncé. La plupart des analyses pragmatiques présument en effet, implicitement ou explicitement, que pour la compréhension d'un énoncé donné il n'y a qu'un seul contexte possible. Le contexte n'est pas une affaire de choix, il est au contraire donné et unique. Partant de là, Sperber et Wilson s'attachent à montrer que le contexte est au contraire activement recherché en même temps que se déroule le processus de compréhension.

Pour cela ils examinent de façon critique cinq conceptions possibles du contexte. La plus simple : 1) considère que le contexte est l'ensemble des hypothèses explicitement exprimé par les énoncés antérieurs (dans le dialogue ou dans le discours) à celui qu'il s'agit de traiter. Par exemple, « Il n'avait pas cinquante ans » est traité dans le contexte « Pierre est mort il y a six mois d'une rupture d'anévrisme » qui permet d'établir la coréférence du pronom. Mais on peut facilement concevoir : 2) que s'y joignent les implicites (inférences) relatives aux énoncés précédents (par exemple que Pierre, du fait de la rupture d'anévrisme, a connu une mort foudroyante). On peut encore concevoir : 3) que viennent s'ajouter à ceci les entrées encyclopédiques attachées à tout concept figurant dans les hypothèses (explicites et implicites) ci-dessus mentionnées (par exemple la connaissance de ce qu'est exactement un anévrisme). Mais on peut tout aussi facilement concevoir : 4) que s'y surajoutent les entrées encyclopédiques attachées à tout concept apparaissant dans le nouvel énoncé (par exemple que n'avoir pas encore cinquante ans, c'est être dans la force de l'âge). Les auteurs remarquent que, dans cette dernière mouture, le contexte ne peut plus être conçu comme fixé à l'avance. En effet, si l'une des premières étapes de la compréhension consiste en l'identification des concepts figurant dans un énoncé et en l'adjonction de leurs entrées encyclopédiques au contexte (par exemple, être dans la force de l'âge, c'est être performant dans bien des domaines),

¹¹ Voir à ce sujet l'examen critique de diverses conceptions analysées par Dascal (1981).

alors ce dernier ne peut être que contemporain de la mise en oeuvre du processus d'interprétation. On ne peut donc plus considérer, comme le fait la littérature pragmatique, que le contexte est déterminé avant la mise en oeuvre du processus d'interprétation. Il doit être considéré comme une partie du processus. Poursuivant l'incrémentation, les auteurs montrent que cette version du contexte peut être encore complexifiée : 5) en ajoutant une nouvelle strate d'entrées encyclopédiques. Celle des entrées encyclopédiques attachées à tout concept figurant dans les hypothèses appartenant aux entrées encyclopédiques déjà présentes dans le contexte (par exemple le concept d'anévrisme donne accès à un ensemble de concepts de l'angéiologie, eux-mêmes renvoyant à d'autres classes de concepts, etc.). Il devient clair dès ce moment, en référence à la définition de la pertinence, que poursuivre ainsi l'incrémentation engage sur une mauvaise voie. A la limite considérer que comprendre un énoncé exige que toutes les connaissances encyclopédiques se trouvent automatiquement incluses dans le contexte a pour conséquence que toute information nouvelle donne lieu à des effets contextuels, mais au prix d'un énorme effort. Or l'augmentation de l'effort de traitement a pour conséquence de diminuer (par définition) la pertinence de toute information nouvelle. On aurait donc globalement une perte de pertinence (la pertinence globale étant définie par un équilibre entre les effets contextuels produits et l'effort).

Les auteurs remarquent qu'à partir du moment où il est admis que le contexte est choisi et non pas donné un pas décisif est franchi dans la conceptualisation. Car rien n'exclut alors que la formation du contexte soit ouverte aux choix et aux révisions lors du déroulement du processus de compréhension. La sélection d'un contexte particulier est déterminée par la recherche de la pertinence. « Les individus espèrent que l'hypothèse en cours de traitement est pertinente (sans quoi ils ne se donneraient pas la peine de la traiter) et ils s'efforcent de choisir un contexte qui justifiera cet espoir, c'est-à-dire un contexte qui maximisera la pertinence » (Sperber et Wilson, 1986, trad. franç., 1989, p. 215). D'un point de vue psychologique, les sujets tentent de traiter l'information de la façon la plus productive possible. Ils essaient donc d'obtenir pour chaque nouvel item d'information traité l'effet contextuel le plus grand possible moyennant l'effort de traitement le plus faible possible. Le traitement de l'information nouvelle est combiné avec un ensemble d'hypothèses d'arrière-plan adéquatement sélectionnées dans la mémoire du dispositif déductif. Cet ensemble constitue le contexte.

Le fonctionnement de la sélection et de la révision du contexte est esquissé par les auteurs dès 1982 de la façon suivante. « 11 y a, pour commencer, un contexte initial constitué par l'interprétation de l'énoncé qui a immédiatement précédé dans la conversation ou dans le texte. L'auditeur tente d'effectuer une interprétation du nouvel énoncé dans ce contexte en recherchant quelles implications contextuelles pourraient être dérivées en son sein. S'il n'y en a pas ou bien si elles ne sont pas considérées comme suffisantes pour satisfaire le principe de pertinence, alors le contexte peut être étendu à plusieurs reprises, et ceci dans trois directions différentes » (p. 76). Les trois directions retenues reprennent les trois sources d'indices recensées par Clark et Marshall (1981). « L'auditeur peut ajouter au contexte ce dont il se souvient des énoncés qui ont précédé dans la conversation (ou bien dans des échanges antérieurs avec le même locuteur). Il peut ajouter le savoir encyclopédique attaché dans sa mémoire aux concepts présents dans l'énoncé ou dans le contexte... Ou bien il peut ajouter au contexte de l'information relative sur l'environnement immédiat dans lequel se déroule la conversation » (Sperber et Wilson, 1982, p. 76).

Ainsi, lors de la compréhension de chaque énoncé, qui constitue un nouveau cycle de traitement du processus déductif, le contexte initial (qui est minimal) peut-il être étendu, soit en effectuant une recherche dans la mémoire à court ou à long terme, soit en ajoutant des informations immédiatement perceptibles dans l'environnement physique. L'issue de chaque cycle offre un ensemble potentiel de contextes accessibles. Ces contextes, dans la mesure où ils sont partiellement ordonnés par la relation d'inclusion, sont caractérisés par un certain ordre d'accessibilité. Le choix d'un contexte est déterminé par des considérations de pertinence. Si l'on considère que plus un contexte est accessible, moindre est l'effort pour y accéder, le contexte choisi à chaque cycle sera celui qui permet d'obtenir le rapport optimal entre effort et effet.

3.4. Le contexte est omniprésent mais « insaisissable »

La proposition des auteurs inverse donc la perspective classiquement admise à propos de la compréhension du langage puisque « c'est la pertinence qui est considérée comme donnée, et le contexte qui est traité comme une variable » (Sperber et Wilson, 1986, trad. franç. 1989, p. 215). Le contexte ainsi précisé est une partie obligatoire du traitement de l'énoncé : « Un stimulus codé permet d'accéder directement à un ensemble de concepts bien déterminés. » Le code active les concepts et les combine en une « forme logique » non propositionnelle.

Le concept de forme logique est repris à Chomsky (1976). Il s'agit d'une formule bien formée, d'un ensemble structuré de constituants. Une forme logique peut être ou ne pas être propositionnelle. Elle est non propositionnelle lorsqu'elle est sémantiquement incomplète et donc ne peut pas être analysée en termes de vérité ou de fausseté. Le sens de « elle le tenait ti la main » ou de « nous allons nous laver » n'est ni vrai ni faux dans la mesure où il n'y a pas d'octroi d'une valeur référentielle déterminée. Une forme logique non propositionnelle contient des variables (des places inoccupées par un concept).

Cette forme logique incomplète peut être directement utilisée comme schéma d'hypothèse. « Le contexte donne les moyens de compléter ces schémas de différentes manières afin d'obtenir de véritables hypothèses » (ibid., p. 251). Dans cette perspective, tout énoncé (même les phrases présentées isolément en situation expérimentale) est traité en contexte, « les auditeurs construisent automatiquement un contexte qui permet d'obtenir au moindre effort une interprétation cohérente avec le principe de pertinence » (ibid., p. 276).

En réponse à Clark et Carlson (1981), Sperber et Wilson observent qu'au bout du compte le savoir mutuel (mutual knowledge), qui constitue pour les premiers auteurs le contexte de la compréhension, n'est pas donné dès le départ. Le savoir mutuel est au contraire inféré de la compréhension. Il en est donc le résultat plutôt que la précondition.

Tel qu'il est traité dans les essais de théorisation de Sperber et Wilson, le contexte devient un objet inaccessible à la connaissance : « Il n'existe aucun moyen de savoir exactement quel contexte particulier un sujet a en tête à un moment donné » (Sperber et Wilson, trad. franç., 1989, p. 183). Seuls les effets contextuels demandent à être formalisés pour rendre compte de la compréhension verbale.

3. QUESTIONS DE FORMALISATION

L'intérêt des recherches en psycholinguistique il y a vingt ans était essentiellement centré sur l'étude des processus de compréhension. Récemment encore, Levelt (1989) pouvait dire que la production du langage fait figure de parent pauvre de la discipline. Ce n'est en effet que depuis une dizaine d'années que l'on est passé dans les recherches sur ce versant d'une simple caractérisation des productions verbales à l'analyse des processus sous-jacents.

Les spécificités de la production en tant qu'objet d'étude ont conduit les chercheurs qui s'y sont intéressés à prendre en compte plusieurs dimensions généralement ignorées des travaux en compréhension (Esperet, 1989). Elles ont conduit en particulier au choix de l'énoncé ou du discours comme unité d'analyse. C'est-à-dire à envisager les unités linguistiques (la phrase ou le texte) non plus dans une perspective formelle et interne, mais du point de vue de leur actualisation (comme les produits d'un acte d'énonciation, face à d'éventuels interlocuteurs, dans une situation d'énonciation déterminée). Les spécificités de la production ont donc assez tôt conduit les chercheurs à prendre en compte dans leurs études les dimensions discursives et contextuelles, alors que celles-ci ont fait l'objet d'une prise en compte qui, bien que contemporaine, paraît tardive eu égard au long passé des études conduites sur le versant de la réception. Ce changement de point de vue s'est principalement manifesté sur ce dernier versant dans l'étude de l'aspect référentiel de la compréhension (2. 2). On a désormais considéré que cette étude demande que l'on envisage non seulement la relation entre les signes linguistiques et la réalité extralinguistique, mais aussi la relation entre les signes linguistiques et leur contexte d'énonciation (relation indexicale qui peut être aussi bien un renvoi déictique à la situation d'énonciation qu'un renvoi intralinguistique à d'autres énoncés dans le discours). Ainsi, nombre de travaux engagés sur les deux versants du traitement du langage au cours de la dernière décennie ont-ils conduit à considérer que la relation au contexte n'est pas « surajoutée au langage, mais constitutive de celui-ci » (Caron, 1989).

Cette évolution récente dans les recherches en psycholinguistique a été nourrie par les apports d'autres disciplines également concernées par le langage (philosophie du langage, linguistique, intelligence artificielle). Sous l'influence des intuitions de Grice, les études de la compréhension ont eu

tendance à envisager celle-ci, moins comme une activité de décodage que comme une activité inférentielle (fondée d'une part sur les informations issues des enchaînements syntagmatiques et d'autre part sur les connaissances et les croyances de l'auditeur). La pénétration de ces idées s'est largement faite via les travaux effectués en intelligence artificielle qui, de leur côté, tentent de préciser quel type d'information nourrit le processus d'inférence (ou bien sert de base à l'élaboration des messages verbaux), comment se fait l'accès aux informations et comment elles sont manipulées (Wilks, 1986). Les études en psycholinguistique ont également été nourries par la réflexion linguistique (elle-même alimentée sur certains points par les apports de la philosophie du langage). Les recherches en linguistique tentent de leur côté de penser à des modèles de la langue dont la dimension maximale des segments à étudier ne serait plus fixée au niveau de la phrase (grammaires de texte) et de passer d'une analyse de la langue dans une perspective « interne » (comme un code indépendant des individus qui le pratiquent et de la situation communicative), à des considérations qui intègrent des paramètres « externes » à la définition saussurienne de la langue (sémantique du discours, sociolinguistique) (Berrendonner, 1982). Dans la dynamique des échanges d'idées, la part prise par la notion de contexte dans les formalisations du traitement du langage et sa définition même, se sont modifiées. On est passé d'un contexte conçu comme de l'environnement linguistique, au statut cognitif mal défini, pour lequel on tentait de préciser quel rôle il pouvait jouer dans l'identification ou dans la modulation du sens des unités, à un contexte conçu explicitement comme de l'environnement cognitif, non exclusivement linguistique, qui constitue l'environnement mental nécessaire pour offrir une explication descriptivement adéquate des traitements réalisés par le locuteur-auditeur. Force est de reconnaître qu'il est théoriquement et empiriquement plus délicat d'avoir prise (que ce soit pour en rendre compte ou pour en contrôler les valeurs) sur les éléments contextuels qui sont à la base des processus de production, que sur ceux qui fondent l'interprétation.

Les débats théoriques présentés dans le point précédent font ressortir l'idée qu'il s'agit moins de formaliser le contexte que de formaliser la façon dont se produisent les effets contextuels. Dans l'état plus avancé de la réflexion sur le versant de la réception, de nombreux points demeurent à clarifier. Les uns concernent le statut et la modélisation des mécanismes ostensifs-inférentiels à l'origine des effets contextuels (nature des processus inférentiels en jeu, nature et composition de la base d'information sur laquelle s'appuient les inférences). Les autres concernent la nature et la définition des unités linguistiques formelles à incorporer dans les modélisations pour rendre compte des effets contextuels. Avec les contributions à caractère théorique exposées dans ce dernier point on parvient aux confins de l'état actuel de la question.

4. 1. L'interprétation

La modélisation de l'interprétation est étroitement dépendante de la façon dont est conçu le mode de circulation du flux d'information entre les diverses composantes du traitement. Les contributions présentées ci-dessous sont toutes compatibles avec l'hypothèse d'autonomie des traitements linguistiques (où le modèle de traitement de la phrase est non interactif au sens de Altman, 1989, § 2.2). Elles considèrent que le processus inférentiel de la compréhension est non démonstratif. En ce sens que le destinataire ne peut ni décoder, ni déduire l'intention informative du communicateur de ce qui est dit. Il forme une hypothèse qui peut être confirmée, mais qui ne peut pas être démontrée¹².

Une question concerne la nature du produit qui sera interprété. On considère qu'il s'agit du produit issu de l'analyse syntaxique. Il est formalisé le plus souvent sous forme propositionnelle¹³, mais il paraît plus pertinent, en référence aux récents débats de considérer qu'il s'agit plutôt d'une « forme logique ». Sur cette forme logique, déterminées par sa structure, viendraient s'appliquer les opérations d'interprétation, la signification de l'énoncé analysé syntaxiquement demeurant à l'état de potentialité tant que l'ensemble des opérations autorisé par sa forme logique n'a pas été mené à bien (Pynte, 1986, 1989; Récanati, 1992; Sperber et Wilson; 1986).

Une autre question concerne le statut du mécanisme inférentiel eu égard aux processus spécifiquement linguistiques. Les capacités inférentielles à l'œuvre dans la compréhension verbale sont conçues comme l'application de processus centraux, non spécialisés, susceptibles d'utiliser librement n'importe quelle information conceptuelle. Ces processus s'appliquent (automatiquement et inconsciemment) à l'information issue des processus linguistiques spécialisés dans le décodage linguistique (Johnson-Laird, 1983; Sperber et Wilson, 1986).

Une autre question encore concerne la nature des inférences. Ou bien on considère qu'un système d'inférence peut se conduire de façon totalement logique (c'est-à-dire aboutir à des inférences valides)¹⁴, même s'il n'emploie pas de règles formelles d'inférence, de schémas inférentiels ou tout autre mécanisme normalement utilisé dans un calcul logique (Johnson-Laird, 1983).

Johnson-Laird propose une théorie psychologique de l'inférence fondée sur des modèles mentaux. Pour rendre compte des inférences explicites (qui requièrent un effort conscient), l'auteur propose le mécanisme suivant : un modèle mental de la conclusion est

¹² « Dans une inférence démonstrative valide, l'application des règles de déduction à des prémisses vraies garantit la vérité des conclusions » (Sperber et Wilson, 1986, trad. franç., 1989, p. 108). Dans l'inférence non démonstrative la vérité des prémisses rend seulement la vérité des conclusions probable.

¹³ Voir Denhière et Baudet (1992, chap. 2) sur ce point.

¹⁴ La validité d'une inférence est un concept sémantique : est valide une inférence pour laquelle, si les prémisses sont vraies, la conclusion doit être vraie.

d'abord créé, puis s'engage une série exhaustive de tests dont l'issue est l'obtention d'une conclusion valide.

Un modèle mental représente des relations entre des actants et/ou des objets. Il s'agit d'un modèle à caractère situationnel (il représente un état possible des choses) plutôt que discursif. Il est construit à partir de la fusion des modèles réalisés pour chacune des prémisses. Par exemple, le modèle ci-dessous est construit à partir de l'intégration des modèles construits pour chacune des prémisses : « Tous les scientifiques sont sceptiques » et « Anne est une scientifique ».

Anne = scientifique = sceptique
scientifique = sceptique
(sceptique)

Chaque prémisses est interprétée sous forme d'un scénario en créant des relations entre des entités (tokens). Ainsi : « tous les scientifiques sont sceptiques » est interprétée comme

scientifique = sceptique
scientifique = sceptique
(sceptique)

où l'entité entre parenthèses représente une possibilité d'individu (qui peut exister ou ne pas exister) : un sceptique qui n'est pas un scientifique. « Anne est une scientifique » donne lieu à l'interprétation:

Anne = scientifique

Un modèle mental est fondé d'une part sur la signification des prémisses (et non sur leur forme syntaxique) et d'autre part sur tout savoir général déclenché (triggered) par leur interprétation. Le test consiste à soumettre le modèle mental à l'épreuve de la destruction. On détruit des identités du modèle initial afin de trouver d'autres modèles toujours compatibles avec les prémisses mais qui falsifieraient la conclusion. Si on ne trouve pas de modèle qui falsifie la conclusion, alors cette dernière est valide.

Ou bien à l'opposé on considère que, le processus central sur lequel repose le processus inférentiel de la compréhension peut être décrit en ne faisant appel qu'à des règles de logique déductive (Sperber et Wilson, 1986).

Pour Sperber et Wilson, le processus central sur lequel repose l'inférence non démonstrative est la formation d'hypothèses par déduction. Les auteurs envisagent un « dispositif déductif » qui fonctionnerait comme un automate doté d'une mémoire. Il déduirait systématiquement toutes les conclusions d'un ensemble de prémisses placées au départ dans sa mémoire. Les auteurs observent que si ce dispositif était équipé d'une logique usuelle (standard) dont la caractéristique est d'être constituée d'un système de déduction non formel¹⁵, il extrairait une suite infinie de conclusions à partir d'un ensemble quelconque de prémisses. Et la plupart de ces conclusions seraient triviales. Sont par exemple triviales, les conclusions (P et Q), [(P et Q) et Q] déduites de P et de Q par la

¹⁵ Pour les auteurs les systèmes formels (procédures effectives, automates, algorithmes) se distinguent des systèmes non formels en cela que « leurs procédures peuvent être mises en oeuvre par un automate dont les décisions sont à tout moment prédéterminées » (Sperber et Wilson, 1986, trad. franç., 1989, p. 146).

règle standard d'introduction de « et » (qui dérive comme conclusion la conjonction de deux propositions). Par ailleurs d'autres déductions, qui pourtant jouent un rôle dans la pensée courante, ne seraient pas effectuées. Par exemple, la déduction de la conclusion « Pierre aurait sûrement été heureux », à partir des prémisses « Si un parent de Pierre avait été présent, il aurait sûrement été heureux » et « La mère de Pierre était présente », ne pourrait pas être effectuée parce qu'elle requiert une règle non standard qui permet de déduire « Un parent de Pierre était présent » de « La mère de Pierre était présente » (Sperber et Wilson, 1987).

Les auteurs considèrent en conséquence que les règles du dispositif déductif ne s'appliquent pas à l'infini à leur propre output, mais sont des règles d'élimination. « Une règle d'élimination d'un concept est une règle qui ne s'applique qu'à des prémisses où le concept figure et qui fournit une conclusion dans laquelle ce concept ne figure plus » (Sperber et Wilson, 1986, trad. franç., 1989, p. 136). Par exemple la règle logique standard d'élimination de « et » prend comme input la conjonction de deux propositions (P et Q) et engendre comme output l'une ou l'autre des propositions conjointes : P ou bien Q. Les règles d'élimination sont attachées chacune à un concept et les conclusions qu'elles « permettent de dériver explicitent, ou analysent les prémisses de la déduction »(ibid.,p. 151).

Ainsi, une hypothèse est un ensemble structuré d'éléments (ou concepts). Chaque règle d'élimination est attachée à un concept particulier pouvant apparaître dans cette structure. Un concept présent dans une structure fonctionne comme une adresse en mémoire à laquelle sont attachées trois entrées : une entrée logique (qui énumère les règles déductives s'appliquant aux formes logiques dont ce concept est un élément), une entrée encyclopédique (qui rassemble des informations sur l'extension ou la dénotation du concept) et une entrée lexicale (qui contient des informations sur le mot ou le syntagme qui exprime le concept dans la langue). « Dotés à la fois d'une entrée lexicale et d'une entrée logique, les concepts fournissent un point de contact entre... le système d'input linguistique et les règles déductives du système conceptuel central » (ibid., p. 141).

Non seulement le dispositif déduit automatiquement à partir d'un ensemble fini de prémisses, un ensemble fini de conclusions non triviales (en se servant des règles déductives contenues dans l'entrée logique des concepts), mais il a aussi la capacité de renforcer ou d'affaiblir une hypothèse selon un mécanisme dont les auteurs donnent le détail.

Une dernière question enfin concerne le type d'information qui augmente le mécanisme d'inférence. Ou bien on prend effectivement en compte le caractère dialogique des interactions verbales (Wilks, 1986) et les informations relatives aux modèles des interlocuteurs doivent être formalisées. Ou bien il n'est qu'une pétition de principe. De ce point de vue, Wilks observe que Sperber et Wilson n'ont pas d'appréciation claire et cohérente du fait que les inférences doivent s'appuyer sur un modèle de l'auditeur et/ou du locuteur. Il n'y a pas selon lui de méthode ou de théorie chez Sperber et Wilson pour expliquer les différences entre : 1 /les croyances/prémisses que l'auditeur croit détenues par le locuteur; 2/le savoir général connu de l'auditeur et qu'il croit devoir lui être attribué par le locuteur; et 3 /les croyances construites par l'auditeur et attribuées au locuteur sur la base de ce qui est dit (Wilks, 1986, p. 274-275).

On mesure bien, en référence aux diverses conceptions du mode de circulation du flux d'information (interactivité vs non interactivité du traitement de

la phrase, § 2.2), combien de pistes restent encore à explorer pour rendre compte des effets contextuels dans l'interprétation du discours.

4.2. *Les unités linguistiques pertinentes*

Dans la mesure où il est apparu à certains chercheurs que l'approche du traitement du langage ne devait plus se cantonner au niveau de la phrase. Des études ont été engagées sur des unités textuelles plus larges, pouvant constituer un récit, une description, une argumentation ou un dialogue, pour lesquelles les linguistes tentent de dégager des typologies (Adam, 1992). Ce faisant, d'autres unités textuelles moins larges sont restées dans le flou. Il s'ensuit qu'il n'est pas toujours aisé d'identifier ce qui provoque des effets contextuels du niveau nommé jusqu'ici « phrastique » ou du niveau textuel. Une formalisation des processus impliqués dans l'interprétation passe par une mise en perspective théoriquement satisfaisante de ce qui relève des aspects « phrastiques » et des aspects « inter-phrastiques » du traitement de l'information, et pour ce qui est de l'ordre des aspects « inter-phrastiques », de savoir faire la part entre ce qui relève dans le traitement de l'information de l'établissement de relations locales et ce qui relève de l'établissement de relations qui dépendent des unités textuelles plus larges évoquées ci-dessus (effets contextuels liés à l'élaboration d'une micro ou d'une macrostructure du texte).

La réflexion engagée il y a peu en linguistique par Berrendonner et Reichler-Béguelin (1989) et reprise tout récemment par Adam (1992) peut contribuer à mieux éclairer la question. La définition en langue de nouvelles unités formelles (la clause et la période) devrait permettre à la linguistique d'approcher la syntagmatique de façon intégrée, en défaisant « la cloison pratiquement étanche qui sépare la "syntaxe" de la "grammaire de texte" » (Berrendonner et Reichler-Béguelin, 1989, p. 113).

La fonction spécifique de la clause est de servir à l'accomplissement d'un acte énonciatif. Berrendonner et Reichler-Béguelin (1989) donnent une définition de l'acte énonciatif qui ne le réduit pas à l'expression d'une valeur illocutoire ou « interactive » (au sens de Roulet, Auchin, Moeschier, Rubatel et Schelling, 1985). Il comporte certes ordinairement ces aspects, mais un acte énonciatif est plus largement défini comme « une conduite à la fois verbale et mimo-gestuelle apte à opérer des transformations dans la mémoire discursive » (ibid., p. 113). La mémoire discursive est définie à son tour comme « le stock structuré d'informations que gèrent coopérativement les interlocuteurs » (ibid., p. 113)¹⁶ (évidences situationnelles ou informations préalablement validées par le discours). Une clause est donc définie comme

¹⁶ Il est à rappeler que la mémoire discursive telle que l'entendent les auteurs a un statut discuté au plan psychologique. Les problèmes posés par la définition d'un modèle mental du discours unique, renvoyant à un état de connaissance partagé par les interlocuteurs, ont été examinés à propos du débat entretenu autour de la notion de savoir partagé (mutual knowledge) (3.2).

un acte d'énonciation « une unité minimale virtuelle de comportement, un rôle langagier élémentaire » (ibid., p. 113). Une phrase transcrit souvent une clause unique, mais elle peut transcrire un assemblage de clauses. Par exemple la phrase : « *Malgré la pluie, je vais arroser les fleurs* » comporte deux clauses permettant d'accomplir un acte de concession et un acte déclaratif. En proposant cette unité formelle, les auteurs montrent bien que la phrase n'est qu'une unité intuitive de catégorisation pratique (non formelle) propre à l'expression écrite.

Les auteurs ont trouvé chez Benveniste (1966, p. 116) l'idée que la clause constitue un niveau seuil entre deux ordres de la combinatoire. La clause (nommée indifféremment phrase, proposition ou catégorème par ce dernier) est à la fois l'unité maximale de la syntaxe de rection et l'unité minimale de la syntaxe de présupposition.

La description des « anaphoriques » se prête bien à la caractérisation des deux types de rapports (rection et présupposition). Les anaphoriques sont des constituants dont le signifié est une variable qui, pour prendre une valeur de désignation, doit être instanciée dans le discours. Pour cela, la variable doit être mise en identité avec un contenu référentiel manifesté ailleurs (appelé contrôleur). Lorsque le contrôleur est un signifié présent dans la même clause que l'anaphorique, il y a entre ce dernier et l'antécédent un rapport de rection. Ce qui signifie que, par exemple dans : « *Le chat* (antécédent) *sait qu'il* (anaphorique) *est malade* », il y a accord en genre, nombre et personne, au plan du signifiant et rapport de liage, au plan du contenu. Le rapport de liage désigne un rapport d'identité interne à la clause. Il y a liage entre plusieurs places d'argument d'un même prédicat complexe. L'information fournie est simplement que les places sont co-instancées, ce qui ne comporte pas nécessairement l'octroi d'une valeur référentielle déterminée. Lorsque le contrôleur est hors de la clause (il peut avoir été antérieurement mentionné dans une clause précédente, ou bien être issu d'un calcul inférentiel ou bien encore issu de la prise en compte d'évidences non verbales) son statut n'est plus le même. Il n'est plus le segment d'une clause mais seulement une « information support » présente en mémoire. Le rapport entre la variable d'une clause et l'information support est alors de type présupposition. Par le rapport de présupposition, que les auteurs nomment rapport de rappel, la variable trouve toujours une référence déterminée. Ainsi le « il » anaphorique de « *Il ne mange plus* » trouve la source de son information support (le chat) dans la clause « *Le chat* (information support) *est malade* » qui la précède dans l'enchaînement syntagmatique : « *le chat est malade, il ne mange plus* ».

Alors que les rapports de rection (détermination et solidarité) sont des implications de co-occurrence entre les segments d'une clause (chaque unité y est décrite par sa distribution), une clause en tant qu'unité minimale de la syntaxe de présupposition n'a pas de distribution mais tout au plus des conditions d'appropriété. Elle implique un certain état de l'information. Son emploi, sous peine de paraître incongru, requiert que soient présents en mémoire discursive certains éléments de connaissance.

Adam (1990, 1992) développe la notion purement énonciative de clause proposée par les auteurs. En dénommant cette unité « proposition énoncée » il désire souligner que la production d'une clause est en même temps un acte de référence, un acte d'énonciation et une mise en relation de cette proposition

avec d'autres propositions. Il observe à son tour que les analyses de la proposition par les logiciens et les philosophes du langage se sont limitées aux aspects véri-conditionnels de la signification des énoncés. Or la proposition énoncée est à la fois un acte qui effectue la référence, elle contribue à la construction d'une représentation (par la relation prédicat - qu'elle établit entre plusieurs termes - arguments) ; elle est prise en charge par un locuteur qui l'assume ou marque ses distances vis-à-vis de l'acte de référence accompli; mais elle est également une unité liée explicitement ou non à plusieurs autres propositions.

Le rapport de liage caractérise la clause, le rapport de rappel est constitutif d'une autre unité signifiante : la période. Berrendonner et Reichler-Béguelin (1989) soulignent que la phrase « être de ponctuation délimité par la virgule et le point » délimite parfois « de courtes périodes composées de deux ou plusieurs clauses » : « c'était pas très difficile, je me souviens, y avait qu'à copier ». Ils observent qu'une période se compose non seulement de clauses qui forment une chaîne de rappels manifestant des stratégies de réemploi de l'information « partagée », (comme dans : « Pierre pensa à Claire. C'était maintenant une jeune fille charmante ») ; « mais aussi d'états cognitifs intersticiels, produits par inférence à partir de la clause qui précède et présupposés par celle qui suit » (Berrendonner et Reichler-Béguelin, 1989, p. 124).

L'exemple suivant montre bien que la construction d'états cognitifs intersticiels au cours d'un enchaînement syntagmatique est seule responsable de la cohérence du texte: « *Pierre ouvrit la porte. Un gros chien attendait. Il ferma la porte et s'enfuit en courant.* »

Cette dernière observation conduit les auteurs à préférer au modèle du texte conçu comme une séquence de chaînons purement verbaux un modèle où les clauses jouent le rôle d'opérateurs de transition entre des états successifs de la mémoire discursive.

Les propositions ci-dessus font bien apparaître que les entités syntagmatiques qui opèrent sur les représentations mentales sont caractérisées par deux grands types de rapports. Dans les rapports de liage, les liens entre l'information actuellement traitée et les autres informations se trouvant dans la même unité (clause), sont marqués syntaxiquement comme tels. Dans ce cadre le mot constitue une unité minimale remplissant une fonction d'évocation et/ou de balisage, (Berrendonner et Reichler-Béguelin, 1989). Il est perçu par les sujets parlants comme une unité interprétable. Doté d'intelligibilité, il est « utilisable pour évoquer une donnée d'expérience et susciter une image mentale » (ibid., p. 110) (fonction d'évocation). De plus, il est une « marque signalant dans la chaîne le début ou l'approche d'une configuration syntaxique particulière comme « que » ou « de » en tête des subordinées, les articles devant le N., etc. » (ibid., p. 110) (fonction de balisage). Dans les rapports de rappel, les liens entre l'information actuellement traitée et les informations antérieurement traitées (disponibles en mémoire) ne sont pas systématiquement marqués. S'ils sont

marqués, les signes qui assurent cette fonction vont, ainsi que le formule Caron (1989), « déclencher des procédures de recherche, d'organisation ou de transformation des représentations déjà présentes » (p. 225). Si les liens ne sont pas marqués, ils sont à construire par le destinataire de façon à préserver une cohérence pour le discours.

La définition des unités de clause et de période permet de ne plus faire reposer la formalisation du traitement psycholinguistique sur la phrase où peuvent coexister des rapports de liage et des rapports de rappel. L'adoption de telles unités pourrait donner plus de cohérence à l'appréhension de l'ensemble des traitements psycholinguistiques.

Ces concepts viennent par exemple renforcer, en lui donnant une assise au plan linguistique, l'idée présente chez Sperber et Wilson, mais également et bien antérieurement chez Kintsch (Kintsch et Van Dijk, 1978; Van Dijk et Kintsch, 1983; Kintsch, 1992) d'une interprétation des enchaînements syntagmatiques procédant par cycles. La clause, en tant qu'unité maximale de la syntaxe de rection pourrait être dans leurs modèles respectifs ce qui fait l'objet d'un cycle de traitement. En tant qu'unité minimale de la syntaxe de présupposition, elle contribuerait, par l'information construite sur sa base, à la composition du contexte initial du cycle suivant dans lequel la clause subséquente d'une période donnée serait alors traitée. Ainsi tout en concevant le traitement sur le versant de la réception comme une succession de cycles dont l'issue viendrait alimenter et remodeler le modèle mental créé sur la base de l'enchaînement syntagmatique, pourrait-on parvenir à dépasser les aspects purement conceptuels du traitement généralement pris en compte et donner toute leur place aux marquages linguistiques des liens entre les informations.

En tentant de retracer le mouvement des recherches qui ont conduit à faire une part de plus en plus importante aux facteurs contextuels, à préciser leur statut dans le traitement psycholinguistique et à développer un point de vue énonciatif sur les traitements impliqués sur les versants de l'émission et de la réception, cet article a pu rendre le lecteur sensible à l'accélération au cours de la dernière décennie des échanges notionnels entre disciplines voisines. La conclusion de cet exposé-bilan sera brève. Elle rejoint l'une des conclusions de la synthèse de Caron (1989) au terme de laquelle il s'interroge sur ce que vont être les tâches de la psycholinguistique dans un avenir proche. Il note que sous la diversité des « effets de sens » liés au contexte, une des tâches de la psycholinguistique pourrait être, « ... de dégager les invariants procéduraux attachés aux signes linguistiques et les opérations cognitives auxquelles ils correspondent » (Caron, 1989., p. 225). Ajoutons qu'elle pourrait être également, d'évaluer en quoi ces invariants procéduraux sont assujettis à l'engagement éventuel dans le traitement de divers schémas textuels prototypiques.

RÉSUMÉ

On expose quelques problèmes théoriques surgis ces vingt dernières années de l'interprétation croissante des idées issues des sciences cognitives (linguistique,

psycholinguistique et intelligence artificielle). Après un rappel des divers usages de la notion de contexte, en linguistique et en psycholinguistique notamment, on présente quelques questions de fond soulevées par la référence la notion de contexte pour l'explication. On examine ensuite sur deux contributions théoriques originales qui, dans la dernière décennie, ont permis de préciser le statut à donner au contexte. On rassemble pour finir quelques éléments susceptibles de contribuer à l'avancement des formalisations dans ce domaine.

Mots-clés : langage, contexte, connaissances partagées, pertinence.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam J. M. - (1990) *Éléments de linguistique textuelle*, Bruxelles, Mardaga.
- Adam J. M. - (1992) *Les textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.
- Altman G. T. - (1989) *Parsing and interpretation*, Hove, Lawrence Erlbaum.
- Altman G. T. - (1990) *Cognitive models of speech processing*, Cambridge, MIT Press.
- Armengaud F. - (1985) *La pragmatique*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 2230.
- Bartlett F. - (1932) *Remembering : A study in experimental and social psychology*, Londres, Cambridge University Press.
- Bastien C. - (1992) *Contexte et connaissance*, Communication au Colloque Modales et concepts pour la science cognitive, en hommage à J.-F. Le Ny, Paris.
- Benveniste E. - (1966) *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, « NRF ».
- Berrendonner A. - (1982) *Les modèles linguistiques et la communication*, in J. Cosnier, J. Coulon, et A. Berrendonner (Edit.), *Les voies du langage*, Paris, Dunod, 15-111.
- Berrendonner A., Reichier-Béguéin M. J. - (1989) *Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique*, Langue Française, 81, 99-125.
- Blakemore D. - (1987) *Semantic constraints on relevance*, New York, Basil Blackwell.
- Bobrov D., Wmograd T. - (1977) *KRL, another perspective*, Cognitive Science, 3, 29-42.
- Bonnet A. - (1984) *L'intelligence artificielle, promesses et réalités*, Paris, InterEditions.
- Bronckart J. P. - (1985) *Pour un modèle de production du discours*, in J.-P. Bronckart (Edit.), *Le fonctionnement des discours*, Neuchâtel, Delachaux & Niestié, 3-58.
- Caron J. - (1989) *Précis de psycholinguistique*, Paris, PUF.
- Chomsky N. - (1976, trad. 1980) *Conditions sur les règles de grammaire*, in N. Chomsky (Edit.), *Essais sur la forme et le sens*, Paris, Seuil, 205-260.
- Clark H. H., Carson T. B. - (1981) *Context for comprehension*, in J. Long et A. Baddeley (Edit.), *Attention and Performance IV*, Hillsdale (NJ), Lawrence Erlbaum, 313-330.

- Clark H. H., Marshall C. R. - (1981) Definite reference and mutual knowledge, in A. K. Joshi, B. L. Webber et I. A. Sag (Edit.), Elements of discourse understanding, Cambridge, Cambridge University Press, 10-63.
- Dascal M. - (1981) Contextualism, in H. Parret, M. Sbisà et J. Verschueren (Edit.), Possibilities and limitations of pragmatics, Amsterdam, Benjamins, 153-177.
- Dascal M. - (1989) On the roles of context and literal meaning in understanding, Cognitive Science, 13, 253-257.
- Dascal M., Weizman E. - (1987) Contextual exploitation of interpretation in text understanding : An integrate model, in P. Papi et J. Verschueren (Edit.), The pragmatic perspective, Amsterdam, Benjamins, 31-46.
- Denhière G., Baudet S. - (1992) Lecture, compréhension de texte et science cognitive, Paris, PUF.
- Dubois J., Giacomo M., Guespin L., Marcellesi J. B., Morel J.-P. - (1973) Dictionnaire de linguistique, Paris, Larousse.
- Ducrot O., Todorov T. - (1972) Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Paris, Seuil.
- Espéret E. - (1989) L'étude des processus de production: émergence et conséquences, Bulletin de Psychologie, Psychologie cognitive : questions vives, 42, O 390, 513-515.
- Frauenfelder U. - (1991) Une introduction aux modèles de reconnaissance des mots parlés, in R. Kolinsky, J. Morais et J. Segui (Edit.), La reconnaissance des mots dans les différentes modalités sensorielles, Paris, PUF, 7-36.
- Garrod S. - (1986) Language comprehension in context: A psychological perspective, Applied Linguistics, 7, 226-238.
- Garrod S., Sanford A. J. - (1982) The mental representation of discourse in a focussed memory system : Implications for the interpretation of anaphoric noun-phrases, Journal of Semantics, 1, 21-43.
- Garrod S., Sanford A. J. - (1985) On the real-time character of interpretation during reading, Language and Cognitive Processes, 1, 43-61.
- Gibbs R. W. - (1984) Literal meaning and psychological theory, Cognitive Science, 8, 275-304.
- Gibbs R. W. - (1986) Comprehension and memory for non literal utterances: The problem of sarcastic indirect request, Acta Psychologica, 62, 41-57.
- Gibbs R. W. - (1987) Mutual knowledge and the psychology of conversational inference, Journal of Pragmatics, 8, 498-516.
- Gibbs R. W. - (1989) Understanding and literal meaning, Cognitive Science, 13, 243-251.
- Grice H. P. - (1975, trad. franç., 1979) Logique conversation, Communications, n° 30, « La conversation », 57-72.
- Johnson-Laird P. N. - (1983) Mental models, Cambridge, Cambridge University Press.
- Kerbrat-Orecchioni C. - (1980) L'énonciation : de la subjectivité dans le langage, Paris, Armand Colin.

- Kintsch W. - (1992) How readers construct situation models for stories: The role of syntactic cues and causal inferences, in A. F. Healy, S. M. Koslin et R. M. Shiffrin (Edit.), *From learning processes to cognitive processes*, Hillsdale (NJ), Lawrence Erlbaum, 261-278.
- Kintsch W., Van Dijk T. A. - (1978) Toward a model of text comprehension and production, *Psychological Review*, 85, 363-394.
- Leveit W. J. M. - (1989) *Speaking*, Cambridge, MIT Press.
- Lewis D. K. - (1969) *Convention*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Lyons J. - (1978a) *Éléments de sémantique*, Paris, Larousse.
- Lyons J. - (1978b, trad. franç., 1980) *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- Marsien-Wilson W. D., Tyler L. K. - (1980) The temporal structure of spoken language understanding, *Cognition*, 8, 1-71.
- Marsien-Wilson W. D., Tyler L. K. - (1987) Against modularity, in J. L. Garfield (Edit.), *Modularity in knowledge representation and natural language understanding*, Cambridge (MA), MIT Press, 37-62.
- Marslen-Wilson W. D., Welsh A. - (1978) Processing interactions and lexical access during word recognition in continuous speech, *Cognitive Psychology*, 10, 29-63.
- Minsky M. - (1975) A framework for representing knowledge, in P. Winston (Edit.), *The psychology of computer vision*, New York, MacGraw-Hill, 211-277.
- Moeschler J. - (1985) *Argumentation et conversation*, Paris, Hatier.
- Pagnol M. - (1931) *Marius*, Paris, Flammarion.
- Pynte J. - (1986) La notion de signification dans les sciences cognitives, in C. Bonnet, J.-M. Hoc et G. Tiberghien (Edit.), *Psychologie, Intelligence artificielle et Automatique*, Bruxelles, Mardaga, 179-190.
- Pynte J. - (1989) Descriptions linguistiques et modèles psycholinguistiques, *Bulletin de Psychologie, Psychologie cognitive : questions vives*, 42, O 390, 520-523.
- Récanti F. - (1992) La pragmatique linguistique, *Le Courrier du CNRS*, n° 79, 21.
- Roulet E., Auchuin A., Moeschler J., Rubatel C., Schelling M. - (1985) *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- Rumelhart D. E., Norman D. A. - (1978) Accretion tuning and restructuring three modes of learning, in J. W. Cotton et R. L. Klatzky (Edit.), *Semantic factors in cognition*, Hillsdale (NJ), Erlbaum, 37-53.
- Rumelhart D. E., Norman D. A. - (1988) Representation in memory, in R. Atkinson (Edit.), *Steven's handbook of experimental psychology*, vol. 2, New York, Wiley, 511-581.
- Sarah G. - (1989) *L'intelligence artificielle et le langage*, Paris, Hermès.
- Sanford A. J., Garrod S. - (1981) *Understanding written language*, Chichester, John Wiley & Sons.
- Schank R. C., Abelson R. - (1977) *Scripts, plans, goals and understanding*, Hillsdale (NJ), Erlbaum.
- Schank R., Burstein M. - (1985) Artificial intelligence : Modelling memory for language understanding, in T. A. Van Dijk (Edit.), *Handbook of discourse*

- analysis, vol. 1 ; Disciplines of discourse, New York, Academic Press, 145-166.
- Schiffer S. - (1972) *Meaning*, Oxford, Clarendon Press.
- Segui J. - (1986) The role of context in language processing: When and how?, *Cahiers de Psychologie Cognitive*, 6 (2), 175-186.
- Segui J. - (1989) Traitement de la parole et lexique, in P. Lécocq et J. Segui (Edit.), *L'accès lexical*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 13-28.
- Silverstein M. - (1976) Shifters, linguistics categories and cultural description, in K. H. Basso et H. A. Selby, *Meaning and anthropology*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 11-55.
- Sperber D., Wilson D. - (1982) Mutual knowledge and relevance in theories of comprehension, in N. V. Smith (Edit.), *Mutual knowledge*, Londres, Academic Press, 61-131.
- Sperber D., Wilson D. - (1986, trad. franç. 1989) *La pertinence : communication et cognition*, Paris, Editions de Minuit. : *Communication and cognition*, Behavioral and Brain Sciences, 10, 697-710.
- Tiberghien G. - (1986) Context and cognition: Introduction, *Cahiers de Psychologie Cognitive*, 6 (2), 105-119.
- Tiberghien G. - (1988) Language context and context language, in G. M. Davies et D. M. Thomson (Edit.), *Memory in context : Context in memory*, Chichester, Wiley & Sons, 139-189.
- Townsend D. J., Bever T. G. - (1982) Natural units of representations interact during sentence comprehension, *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 21, 688-703.
- Townsend D. J., Bever T. G. - (1991) The use of higher-level constraints in monitoring for a change in speaker demonstrates functionally distinct levels of representation in discourse comprehension, *Language and Cognitive Processes*, 6, 49-77.
- Tyler L. K., Marslen-Wilson W. D. - (1982) Processing utterances in discourse contexts, *Journal of Semantics*, 1, 545-569.
- Van Dijk T. A., Kintsch W. - (1983) *Strategies of discourse comprehension*, New York, Academic Press.
- Vion, M. - (1992). *Le traitement de la parole échangée*, Manuscrit non publié, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- Wilks, Y. - (1986) Relevance and beliefs, in T. Myers, K. Brown et B. McGonigle (Edit.), *Reasoning and discourse processes*, Londres, Academic Press, 265-289.
- Zwitserslood P. - (1989) The locus of the effects of sentential-semantic context in spoken-word processing, *Cognition*, 32, 25-64.